Image not found or type unknown

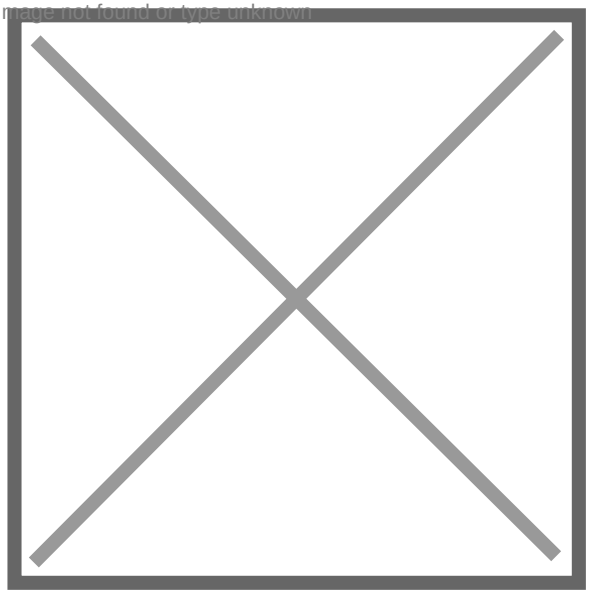

Réduction de préavis de 3 mois à 1 mois

Par **bail**, le **07/06/2010** à **12:22**

Bonjour,

Actuellement locataire d'un studio et ce, depuis Avril 2007 , mon bail de 3 ans à pris fin cette année.

Souhaitant déménager, je viens de trouver un appartement qui serait disponible le 15 Juillet, ce qui mferait mettre un préavis pour mon appartement au 15 juin donc de 1 mois.

Sachant que je dispose avec mon agence actuelle, d'un préavis de 3 mois, et que je ne correspond pas aux critères pour réduire ce préavis à 1 mois :

1) mutation
2) maladie
3) insalubrité

J'aurais voulu savoir si une autre solution serait envisageable pour que je puisse réduire mon préavis à 1 mois?

Cordialement,

Par **aliren27**, le **07/06/2010** à **13:07**

bonjour,

Avec ceux que vous avez énuméré, vous avez aussi pour un préavis réduit 1 mois :

- perte d'un emploi
- fin de cdd
- premier emploi
- reprise d'un emploi suite à une perte d'emploI
- + 60 ans

dans les autres cas 3 mois de préavis. Mais si vous trouvez un locataire pour vous remplacer durant votre préavis, vous ne payerez que la différence entre départ et nouveau bail locataire remplaçant.
Bien a vous
Aline

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés